

# AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les ordonnances de police suivantes ont été votées par le Collège communal en date du **10 juin 2021**.

- **Ordonnance de police – RN4 - Pose de câbles, Eurofiber, VOO et PROXIMUS**
- **Ordonnance de Police - Louvain-la-Plage du 1er juillet au 01er août 2021 - Pour inscription à l'ordre du jour du Conseil communal**
- **Ordonnance de police - Retransmission de l'Euro 2021 sur les terrasses HORECA - Pour mise à l'OJCC du 22 juin 2021**

Le texte de ces ordonnances peut être consulté par le public, à l'Hôtel de Police, rue du Monument 54, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du **17 juin 2021**.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le **10 juin 2021**

La Directrice générale adjointe,



K. Pire



La Bourgmestre,



J. Chantry